

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2009-153 DU 30 AVRIL 2009

Chargeant **Monsieur Grégoire AKOFODJI**, Ministre de l'Industrie, de l'intérim de **Monsieur Soulé Mana LAWANI**, Ministre de l'Economie et des Finances pour compter du **mercredi 15 avril 2009**.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la Loi n°90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin
- Vu la Proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu le Décret n° 2008-637 du 27 octobre 2008 portant composition du Gouvernement ;

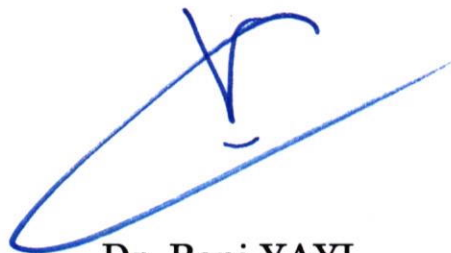
D E C R E T E

Article 1^{er} : Pendant l'absence de **Monsieur Soulé Mana LAWANI**, Ministre de l'Economie et des Finances, son intérim sera assuré par **Monsieur Grégoire AKOFODJI**, Ministre de l'Industrie, pour compter du **mercredi 15 au samedi 18 avril 2009**.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait a Cotonou, le 30 avril 2009

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement



Dr. Boni YAYI